

ne l'ait pas fait il y a des années, car il serait peut-être plus facile de remédier au chômage à l'heure actuelle. Je ne vois pas pourquoi un gouvernement démocratique et responsable ne pourrait modifier ses projets ou adopter les idées préconisées par d'autres groupes. On pourrait, en adoptant ces idées, révéler les erreurs de ses politiques passées, améliorer le gouvernement et la situation des contribuables canadiens. Telle devrait être la façon de procéder du gouvernement. Trop de gouvernement échouent, parce qu'ils tentent d'appliquer trop rigoureusement les idées préconçues d'une politique et d'un programme souvent imparfaits. Je n'ai jamais eu foi en ce vieux principe, toujours préconisé par la plupart des gouvernements canadiens, selon lequel les recommandations des groupes de l'opposition doivent être rarement acceptées, parce que c'est évidemment un indice de faiblesse. Nul gouvernement a toujours raison, simplement à cause de l'appui majoritaire obtenu lors de certaines élections.

Un gouvernement minoritaire est contraint de faire certains accommodements importants. Voilà pourquoi quelques-unes des meilleures mesures législatives adoptées au Canada l'ont été sous le régime d'un gouvernement minoritaire. Je rappellerai aux députés que notre loi sur la pension de vieillesse a été adoptée en 1926 pour obliger un groupe minoritaire de députés progressistes qui appuyaient le gouvernement à l'époque à la condition qu'un projet de loi sur la pension de vieillesse figure au programme législatif adopté par le gouvernement. Au cours des 10 ou 12 dernières années, d'importantes mesures législatives ont été adoptées par la Chambre des communes sous des gouvernements minoritaires, dont les allocations familiales et notre régime national de soins médicaux. La situation minoritaire actuelle peut aussi aboutir à de bonnes mesures législatives si le gouvernement est assez souple pour s'adapter à la situation politique actuelle.

Je voudrais bien préciser ma position à l'égard du budget en cours. Notre parti a convenu d'appuyer en principe le budget de février 1973, estimant la plupart des propositions qui en découlent avantageuses pour la population du Canada. Notre groupe a voté en bloc contre le budget de l'année dernière, tout particulièrement à cause des concessions exagérées envers les sociétés qu'il comportait. Pour ma part, je ne vois aucune raison de changer d'opinion ou de voter autrement en ce qui concerne ces concessions aux sociétés du budget du 8 mai 1972, et je dirai sans hésitation que tout projet de loi qui en comporte et qu'on présente à la Chambre n'aura pas mon appui.

Les dernières élections générales remontent à moins de quatre mois. Elles ont abouti à un gouvernement minoritaire. Les Canadiens ne souhaitent pas de nouvelles élections dans l'avenir immédiat, malgré la situation minoritaire actuelle. Ils veulent que les députés et les partis s'efforcent d'effectuer les travaux qui incombent au Parlement. On nous demande de faire de notre mieux pour résoudre les graves problèmes nationaux auxquels nous faisons face et pour doter les Canadiens de bonnes mesures législatives. Le Nouveau parti démocratique a décidé de donner la chance au gouvernement minoritaire de présenter ce genre de projets de loi, et notre appui et nos décisions dépendront de chaque mesure législative qui nous sera présentée à la Chambre des communes.

• (1550)

Une chose nous apparaît claire comme de l'eau de roche depuis l'ouverture de la session, il y a un peu plus que sept

Budget—M. Harding

semaines. Le parti conservateur n'a nullement l'intention d'essayer de faciliter le travail du Parlement. Il n'a qu'une idée en tête, c'est-à-dire prendre les rênes du gouvernement. Il a recours volontairement à des tactiques d'obstructionnisme et d'atermoiements pour empêcher notre gouvernement minoritaire de faire quelque chose de positif. La course au pouvoir que mène ce groupe de conservateurs vaut vraiment la peine d'être vue. Leur désir de gouverner est devenu une obsession et les Canadiens n'ont pas manqué de s'en apercevoir.

En novembre dernier, le Nouveau parti démocratique a tenu une réunion pour établir une liste de huit objectifs que le nouveau Parlement devrait essayer d'atteindre. Le discours du trône nous a prouvé que des mesures seraient prises dans tous les domaines mentionnés. Le budget qui nous a été présenté il y a une semaine fait quelques progrès dans cette direction, et c'est pourquoi je suis prêt à appuyer la motion relative au budget lorsqu'elle sera mise aux voix, mercredi prochain. J'espère que tous les projets de loi visant à mettre en application les mesures progressistes mentionnées dans le budget seront proposés et étudiés dès que ce débat sera terminé. Ces mesures législatives sont nécessaires et le gouvernement devrait leur accorder la priorité, tout comme les comités qui les étudieront. En prenant ces mesures au plus tôt, il montrera également aux Canadiens que le Parlement peut travailler et adopter des lois progressistes dans une situation minoritaire.

Les principaux avantages qui découleront de ce budget sont peut-être les réductions de l'impôt sur le revenu. Celles-ci seront rétroactives au 1^{er} janvier 1973. La réduction de 5 p. 100 prévue qui sera un dégrèvement fiscal minimum de \$100, est une mesure bien accueillie, en particulier pour les personnes qui appartiennent à la catégorie des faibles revenus. Lorsque ce dégrèvement fiscal s'ajoute à l'exemption, qui a été portée à \$1,600 pour les célibataires et à \$3,000 pour les personnes mariées, en même temps qu'au programme d'indexation du système de l'impôt sur le revenu des particuliers qui permettra de mettre un terme à l'érosion du pouvoir d'achat, créée par l'interaction de l'inflation et du système d'impôt progressif, ces mesures m'apparaissent dignes d'être appuyées par tous les députés de la Chambre.

L'augmentation à \$100 du taux universel de la pension de la sécurité de la vieillesse représente un autre pas dans la bonne voie, bien que le gouvernement actuel dispose des ressources financières qui lui auraient permis de la porter à un chiffre beaucoup plus élevé. Notre groupe a fait pression pour que cette pension de base soit augmentée à \$150. Nous avons l'intention de poursuivre notre campagne jusqu'à ce que nous ayons atteint ce but. Le relèvement des pensions aidera cependant tous les pensionnés, y compris ceux qui autrefois ne pouvaient obtenir un supplément de revenu garanti. En outre, les taux combinés de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti, soit \$170 par mois pour un célibataire et \$325 pour un couple marié, rapprochent le montant mensuel un peu plus près de l'objectif d'un revenu acceptable.

L'augmentation à un minimum de \$150 par mois pour les célibataires et à \$257 pour les bénéficiaires mariés des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour les civils aurait dû être accordée il y a longtemps. En plus, il y a la hausse du revenu garanti à \$206 par mois pour les célibataires et à \$357 par mois pour les bénéficiaires mariés qui ont dépassé 65 ans. Comme je l'ai dit plus tôt, ces prestations représentent des pas dans la bonne voie et elles méritent certainement notre appui.